|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | **FISMA-D-4** |
| Numéro de poste Sysper: | Click or tap here to enter text. |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Tilman LUEDER  16 mars 2026  Click or tap here to enter text.  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La DG FISMA (Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux) est chargée d’initier et de mettre en œuvre des mesures de réglementation et d’intégration des marchés financiers.

Le poste est vacant dans l’unité en charge du secteur assurances et fonds de pension, au sein d’une équipe actuellement composée de 18 membres, constituée d’experts nationaux détachés et d’administrateurs de la Commission européenne. Parmi ses principales attributions, l’unité est chargée de l’élaboration et de la mise en œuvre d’un cadre juridique prudentiel européen pour les entreprises d’assurance (la Directive Solvabilité II). L’unité traite aussi des questions relatives à la protection des consommateurs, en particulier dans le cadre de la distribution de produits d’assurance (DDA), de l’assurance des véhicules à moteur (MID) et dans celui des pensions professionnelles et privées (IORP, PEPP). Dans ce contexte, l’unité joue un rôle clé dans l’élaboration de la Stratégie pour les Investisseurs de Détail pour laquelle des propositions législatives ont été présentées en mai 2023. L’unité est également chargée des relations avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière d’assurance. Elle travaille en étroite collaboration avec l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) et représente l’UE dans les enceintes internationales, en particulier l’Association internationale des contrôleurs d’assurance (AICA).

**Présentation du poste (nous proposons)**

Les principales responsabilités exercées seront liées aux questions relatives aux pensions, pour lesquelles un degré d’expertise est attendu. L’expert contribuera à l’élaboration et à la négociation des mesures politiques au niveau européen dans le domaine des pensions, conformément aux priorités politiques fixées dans le cadre de la Communication sur l’Union de l’épargne et des investissements. L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications avec les dossiers qu’il aurait eu à traiter au sein de son administration d’origine au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ni sur des cas directement connexes. Il ne représente en aucun cas la Commission dans le cadre d’activités de représentation extérieures.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat doit posséder un diplôme universitaire ou une formation professionnelle ou une expérience professionnelle de niveau équivalent dans le (s) domaine (s): économie, économétrie ou mathématiques, actuariat, droit ou comptabilité.

Le candidat doit posséder une expérience dans le secteur financier ou dans sa réglementation. Le candidat doit avoir une bonne connaissance du secteur de l’assurance et de l’activité d’assurance. Une connaissance des procédures institutionnelles de l’Union et de la rédaction juridique serait également un atout. Une expérience antérieure en matière de conception des politiques et d’analyse économique constituerait un atout supplémentaire.

Ce poste requiert une grande flexibilité et une grande capacité à résister à la pression. Étant donné que les interlocuteurs occupent souvent des postes de haut niveau (par exemple, des représentants des gouvernements nationaux, des députés européens, des dirigeants d’entreprise d’assurance), l’expert devra aussi savoir faire preuve de sens politique.

L’expert national détaché doit maîtriser au moins deux langues de l’Union européenne. La langue de travail principale est l’anglais.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)